

## **Règlement du jeu concours** *Version applicable à compter du 01/03/2022*

Le présent règlement détermine les modalités de participation du jeu concours mis en place par la Société Hellio Solutions, structure délégataire au sens de l'article R.221-5 du Code de l'énergie, exerçant son activité sous la marque Hellio.

Hellio Solutions propose un jeu concours en vue de présenter l'offre Hellio : audit énergétique.

Toutes modifications du règlement seront notifiées sur le site. Le règlement applicable est celui en vigueur à la date d'inscription du Participant sur le site internet accessible depuis le lien <https://particulier.hellio.com/blog/conseils/concours-audit-energetique-2022>

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, ce que chaque Participant reconnaît et accepte.

Le non-respect dudit règlement, entraîne l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

### **Article 1 – Définitions**

**Organisatrice** : désigne Hellio Solutions

Mentions légales :

*En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs des sites :*

*<https://www.hellio.com>*

*<https://copropriete.hellio.com/>*

*<https://particulier.hellio.com/>*

*<https://logementsocial.hellio.com/>*

*<https://faq.hellio.com>*

*Editeur du site :*

*Société Hellio Solutions, Société par Action Simplifiée au capital de 2 337 000 euros, dont le siège social est à PARIS (75001), 40-48 Rue Cambon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 749 891 214.*

*Code APE 4311Z / N° TVA : FR 87749891214*

*Téléphone : 01 44 56 00 00*

*Mail : [accueil@hellio.com](mailto:accueil@hellio.com)*

*Responsable publication : Pierre MAILLARD*

*Hébergeur : OVH*

*SAS au capital de 10 174 560 euros*

*RCS Lille Métropole 424 761 419*

*Code APE 2620Z / N° TVA : FR 22 424 761 419*

*Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France*

*<https://www.ovh.com>*

Téléphone : 10 07

Création du site Hellio Solutions

La politique de confidentialité et de protection des données personnelles est consultable à l'adresse suivante : <https://www.hellio.com/politique-confidentialite>

Les CGU (Conditions Générales d'Utilisations) sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.hellio.com/cgu>

<https://particulier.hellio.com/cgu>

<https://copropriete.hellio.com/cgu>

<https://logementsocial.hellio.com/cgu>

INFORMATIONS PERSONNELLES : « LES INFORMATIONS QUI PERMETTENT, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, DIRECTEMENT OU NON, L'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT » (ARTICLE 4 DE LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978).

**Participants** : personne physique s'inscrivant sur le site :

<https://particulier.hellio.com/blog/conseils/concours-audit-energetique-2022>

**Gagnant** : personne physique ayant remporté le lot prévu à l'article 4.

## **Article 2 – Conditions de participation**

### **2.1. Conditions**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet et d'un compte Facebook ou Instagram, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société Hellio Solutions.

### **2.2. Dates du concours**

- date de début du concours : 12 janvier 2022 à 16 h
- date de fin du concours : 28 février 2022 à 8 h
- date du tirage au sort : 1 mars 2021 à 14 h
- date de désignation des gagnants : 11 mars à 17 h

## **Article 3 - Modalités de participation**

### **3.1) Conditions de dépôt de candidature**

La validation de la participation nécessite de :

- se connecter sur son compte Facebook,
- cliquer sur le lien de redirection vers le site :

<https://particulier.hellio.com/blog/conseils/concours-audit-energetique-2022>

- puis compléter le formulaire de contact

### **3.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures**

Hellio Solutions se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à ce jeu concours en cas de problème quel qu'il soit mettant en cause la bonne réalisation du jeu concours.

Les Participants reconnaissent être majeurs et avoir la capacité de s'engager juridiquement. En outre, ils garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Les Participants sont responsables des informations transmises aux organisateurs dans le cadre du jeu concours.

Ils s'engagent à participer au présent jeu concours personne raisonnable interdisant tout comportement frauduleux, malhonnête ou détourné du jeu concours. A défaut, les participants assument l'entière responsabilité de leur comportement fautif.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

Tout participant contrevenant à cette règle pourra être exclu.

### **3.3) Modalités de tirage au sort**

Le listing des participants sera extrait de notre base de données sur un fichier Microsoft Excel, via la plateforme CMS hubspot et un participant sera tiré au sort le 1er Mars 2022.

Prise de contact : envoi de mail à l'unique gagnant, via la plateforme CMS hubspot.

### **Article 4 – Désignation des lots et modalités d'attribution**

Lot : un audit énergétique du logement du gagnant, réalisé par le bureau d'études intégré de Hellio Solutions : Hellio Conseil

Valeur du lot : 900 € TTC

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société organisatrice se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

En cas de besoin, rendez-vous sur le site <https://conseil.hellio.com/>

### **Article 5 – Protection des données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur au 25 mai 2018, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement des données ou encore de limitation du traitement en contactant Hellio Solutions.

Personne à contacter en cas de besoin :

Valentin De Barrau, chef de projet marketing  
vdebarrau@hellio.com

Données collectées : nom, prénom, adresse mail, adresse postale, type de logement (maison ou appartement).

Les données seront conservées le temps nécessaire à l'exécution du jeu concours ou, à défaut, 3 ans.

Tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Bénéficiaire sont mis en place afin d'empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel des organisateurs, leurs sous-traitants et partenaires commerciaux. Les organisateurs s'engagent à ne pas vendre ni céder à des tiers les informations collectées au titre du jeu concours.

En acceptant de participer au jeu concours, les participants autorisent par avance les organisateurs à utiliser leurs données à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives qui auront été communiquées.

#### **Article 6 - Juridictions compétentes**

Le présent règlement est régi par le droit français.

En cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut de règlement amiable de tout différend né ou à naître entre les parties portant sur le présent règlement sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Paris.